

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 JANVIER 2022

### COMMUNICATION

#### Prévision d'exécution pour l'année 2021

La prévision d'exécution pour l'année 2021 résulte d'un processus associant les services territoriaux, régionaux et centraux de l'Office, afin de cerner au plus près l'évolution des produits et des charges, constatée sur les différentes activités de l'établissement.

Cette prévision d'exécution a été réalisée à partir de l'exécution comptable constatée au 31 octobre 2021 et d'une prévision des produits et des charges restant pour les derniers mois.

Les points saillants de cette prévision d'exécution sont les suivants :

- **Le chiffre d'affaires issu de la gestion du domaine de l'État** est attendu à au moins 325,3 M€, en hausse de +30,7 M€ (+10,4 %) par rapport au budget rectificatif de l'exercice 2021, prévu à 294,6 M€.

Cette évolution résulte presque exclusivement de la **hausse du produit des ventes des bois domaniaux, estimées à au moins 255,0 M€, en hausse de +30,6 M€** par rapport au budget rectificatif pour 2021 (224,5 M€) et de +36,4 M€ par rapport à l'exécuté 2020 (218,7 M€). Cette hausse résulte de la combinaison de trois facteurs majeurs :

- o pour moitié, par l'importante hausse des cours mondiaux des matériaux, dont profitent les produits bois sous l'effet de la reprise économique, après une année 2020 fortement impactée par la crise de la Covid-19 : cette hausse des prix de vente, accrue par la hausse de la demande aux Etats-Unis, permet à l'Office de bénéficier d'un effet prix favorable liée à cette reprise conjoncturelle ;
- o par le moindre effet, en 2021, des phénomènes de sécheresse, de déficits hydriques et de crises sanitaires qui affectent structurellement les forêts françaises : le flux de bois « scolytés » ou déperissant a été inférieur à celui des années passées, permettant de mettre en vente davantage de bois frais en substitution de ces bois dégradés ;
- o par la mise en vente des invendus de l'année 2020, sous l'effet de la reprise d'activité des scieries. La part des invendus impacte donc favorablement l'exécution 2021, mais de manière non pérenne et ne sera pas reconduit sur l'exercice 2022.

Les autres composantes du chiffre d'affaires domanial sont en ligne par rapport à la programmation budgétaire. Elles comprennent les produits de la chasse, de la pêche et des licences dirigées pour 40,5 M€, les recettes provenant des conventions d'occupation temporaire pour 25,9 M€ et les autres produits du domaine pour 3,9 M€.

- **Les recettes qui viennent en remboursement de charges** (exploitation groupée et bracelets de chasse) s'inscrivent en hausse de +1,4 M€ par rapport au budget rectificatif 2021, portées essentiellement par la vente accrue de bracelets de chasse.

- **Le chiffre d'affaires des missions d'intérêt général** est prévu à 46,5 M€, en hausse de +1,7 M€ par rapport au budget rectificatif 2021. Cette hausse résulte notamment :
  - o d'un abondement en gestion, par le programme 113, de +1,0 M€ au titre du réseau national de suivi des écosystèmes forestiers (RENECOFOR) et des milieux ultramarins ;
  - o d'un supplément de +0,2 M€ par le programme 181, au titre de l'appui apporté par l'Office à la suite de la tempête ALEX ;
  - o de la prise en compte de crédits budgétaires alloués par le programme 174 au titre du RENECOFOR, pour un montant de +0,4 M€ ;
  - o de crédits provenant du ministère de l'Outre-Mer, pour un montant de 0,1 M€.
  
- **Le chiffre d'affaires issu de la garderie des forêts** (164,8 M€), est en quasi-stabilité par rapport au budget rectificatif 2021. Il traduit l'impact de la baisse des recettes communales en 2020.
  
- **Le chiffre d'affaires des activités concurrentielles** (105,4 M€), est en retrait de 7,0 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 et en quasi-stabilité en comparaison de l'exécuté 2020 (105,8 M€). Cette relative atonie du chiffre d'affaires concurrentiel s'explique :
  - o par un recentrage sur les activités « cœur de métier » et l'abandon progressif de prestations déficitaires, conformément à la stratégie travaux de l'Office pour la période 2021-2025 ;
  - o par la forte mobilisation des services de l'Office en faveur du plan de relance, dont la mise en œuvre constitue une priorité pour l'établissement ;
  - o par la réduction des commandes des communes forestières et des autres collectivités, sous l'effet notamment de la baisse, en 2020, des recettes bois provoquée par la pandémie de Covid-19 et les dépérissements.

\* \* \*

- **Les achats et charges externes** sont estimés à 229,3 M€, en contraction de - 17,0 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (246,3 M€).

Cette baisse de la consommation prévisionnelle des dépenses externes résulte principalement du décalage dans la réalisation des achats et travaux liés au plan de relance forestier (- 15,3 M€) entre le budget rectificatif et la prévision d'exécution 2021.

En effet, 70 % des dépenses prévues au budget rectificatif dans le cadre de ce plan seront en effet reportées sur l'exercice 2022. L'ONF a passé l'ensemble des marchés nécessaires à la réalisation de la première tranche du plan de relance, a procédé à la réservation des plants et des entreprises de travaux forestiers. Les travaux de préparation du sol et de plantation sont en cours.

Ainsi, la totalité de la première tranche est d'ores et déjà couverte par des engagements prévisionnels.

Toutefois, une large partie des travaux ne pourront être réceptionnés sur l'exercice 2021, du fait de la saisonnalité automnale et hivernale des travaux de plantations. La dépense sera donc majoritairement constatée sur l'exercice 2022.

La hausse prévisionnelle des charges d'exploitation des bois domaniaux (+2,6 M€ au regard du budget rectificatif pour 2021) est conforme à la stratégie de développement de la contractualisation prévue dans le cadre du contrat Etat-ONF, l'ONF anticipant de plus sur le dernier trimestre la demande du gouvernement d'atteindre dès 2022 l'objectif de contractualisation initialement prévu en 2025.

Les charges compensées en produits sont en léger retrait au regard de la prévision budgétaire 2021 (-0,7 M€), mais en hausse de +0,5 M€ au regard de l'exécuté 2020, sous l'effet de la hausse de l'achat des bracelets de chasse. La baisse prévisionnelle des autres charges d'exploitation, en retrait de -4,1 M€ au regard du budget rectificatif pour 2021, est pour partie liée au moindre recours à la sous-traitance dans le domaine concurrentiel, en lien avec la baisse prévisionnelle

du chiffre d'affaires.

- **Les contributions publiques** augmentent de + 5,3 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (74,8 M€) à 80,2 M€. Cette hausse des subventions d'exploitation couvre toutefois deux évolutions contraires majeures :
  - o d'une part, la moindre comptabilisation, à hauteur de 20 M€, des subventions liées au plan de relance forestier : étant donné que les travaux ne seront que partiellement réceptionnés en 2021 (*confer supra*), il convient de minorer sur le plan comptable le niveau des subventions comptabilisées au titre de ce même plan de relance à hauteur de l'avancement des travaux (*confer focus plan de relance infra*).
  - o d'autre part, l'inscription prévisionnelle de la **subvention pour charge de service public exceptionnelle de 30,0 M€**. Cette subvention est inscrite en projet de loi de finances rectificative pour 2021 et doit être soumise au vote du Parlement, conformément au contrat Etat-ONF 2021-2025. Le principe de cette subvention supplémentaire n'était pas encore arbitré au moment du vote du budget rectificatif par le conseil d'administration ; cette subvention constitue donc une amélioration nette de l'équation financière de l'Office pour 2021.

Par ailleurs, une baisse de 3,2 M€ de la contribution pour formation professionnelle versée par OCAPIAT est à prendre en compte. Elle résulte à la fois de la baisse de l'activité de formation en 2020, sous l'effet de la crise de la Covid-19, et de l'assujettissement du nouvel organisme OCAPIAT à la TVA, ce qui impose désormais en pendant à l'ONF de retrancher la TVA collectée du montant comptabilisé en subvention.

- **Les dépenses de masse salariale** sont attendues à 446,5 M€, en réduction de 2,5 M€ par rapport au budget rectificatif (449 M€) et de 4,2 M€ par rapport à l'exécuté 2020 (450,7 M€). Cette diminution procède des principaux impacts suivants :
  - o Les effets du recrutement très majoritaire de salariés qui permet de constater une moindre dépense du fait de leur moindre coût employeur ;
  - o L'extension en année pleine des réductions d'emplois réalisées en gestion 2020 et l'impact en année courante du schéma d'emplois prévisionnel pour 2021.
- **Les impôts et taxes** sont prévus à 39,5 M€, en retrait de -4,1 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (43,5 M€). Cette contraction s'explique par la baisse de la contribution volontaire versée à OCAPIAT (-4,2 M€), sous l'effet de la baisse de l'activité de formation en 2020 et de la nécessité de déduire du montant comptabilisé la TVA déductible. S'y ajoute par ailleurs, une baisse de la CVAE, sous l'effet d'une réduction du taux d'imposition de 1,5 % à 0,75 % en 2021.

**Les activités courantes d'exploitation devraient ainsi générer en 2021 un excédent brut d'exploitation (EBE) de 33,6 M€, en très large redressement de 56,7 M€** par rapport au déficit d'exploitation de 23,2 M€ prévisionnel présenté dans le cadre du budget rectificatif de mars 2021.

Compte tenu des éléments sous l'EBE, **le résultat net 2021** est attendu en déficit de **2,9 M€, en amélioration de 61,3 M€** par rapport au budget rectificatif 2021 (-64,2 M€).

Il convient toutefois de relever que cette forte amélioration, tant de l'EBE que du résultat net, provient avant tout de deux éléments : d'une part de l'accroissement des ventes de bois – par définition soumises aux fortes variations du marché – et d'autre part de la prise en compte de la subvention exceptionnelle pour charge de service public pour 30 M€. Cette amélioration, nécessairement très positive pour l'établissement, ne se traduit pas à due concurrence par une amélioration structurelle du modèle économique de l'Office, qui conserve encore un déséquilibre intrinsèque important.

\* \* \*

De même, la capacité d'autofinancement (CAF) prévisionnelle 2021 de l'Office s'établit à 31,7 M€, soit un accroissement des ressources internes de l'établissement de 64,4 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (-32,8 M€) en raison principalement des deux mêmes facteurs cités *supra*. Cette nette amélioration permet donc de réduire le recours envisagé à l'endettement pour financer les investissements forestiers (hors plan de relance) et les investissements propres de l'Office, 53% de ces investissements devant être couverts par les ressources issues de l'activité de l'établissement en 2021.

Les investissements hors plan de relance sont prévus en sous-exécution de 5,9 M€ par rapport au budget rectificatif 2021. Cette baisse porte essentiellement sur les investissements propres (-6,8 M€) dont notamment sur la part dédiée à la construction du nouveau siège de Maisons-Alfort (-3,6 M€).

Cette baisse résulte du déport d'une partie des dépenses sur 2022, qui résulte d'un retard prévisionnel de deux à trois mois de la livraison de l'immeuble (de début janvier à fin février et fin mars 2022), dans un contexte marqué par les perturbations liées à la Covid-19 et les difficultés d'approvisionnement en matières premières.

Coté ressources, la prévision d'exécution prévoit une augmentation des dettes financières limitée à +30 M€ en 2021, inférieure de 70 M€ à celle envisagée lors de la construction budgétaire 2021 (100 M€). Au vu de la très nette amélioration de son besoin de financement en 2021 (*confer infra*), l'Office a décidé de n'augmenter sa capacité d'emprunt qu'à hauteur de 30 M€, portant ainsi sa capacité à 480 M€, très en-deçà du plafond d'endettement voté par le Conseil d'administration en 2020.

Cet emprunt, contracté auprès du Crédit agricole Ile-de-France, était destiné à sécuriser la trésorerie de l'établissement en décembre avant le décaissement des salaires. Le taux d'emprunt très compétitif obtenu par l'Office (0,35 % de marge) permettra d'optimiser le coût global de la dette de l'Office en substituant ce nouvel emprunt à des lignes d'emprunt existantes plus onéreuses (0,53 %).

**En conséquence, le besoin de financement au 31 décembre 2021 est prévu à environ 410,3 M€,** ce qui représente un besoin de financement accru pour l'année 2021 de 12,9 M€ comparativement à l'exercice 2020 et une amélioration du besoin de financement de 102,7 M€ par rapport au budget initial 2021.

Cet écart important avec le besoin de financement prévu dans le cadre du budget initial (115,5 M€) s'explique principalement par :

- la hausse de l'encaissement des ventes de bois domaniaux (+25 M€), en lien avec la hausse du chiffre d'affaires bois ;
- la perception de la subvention exceptionnelle de 30 M€, non encore décidée au moment de l'établissement du budget 2021 ;
- l'encaissement de 31,5 M€ au titre des différents volets du plan de relance. Les décaissements attendus en regard devraient s'établir à environ 4 M€ sur l'exercice courant, entraînant un effet favorable – mais strictement conjoncturel – sur la trésorerie de +27,5 M€
- l'encaissement exceptionnel du solde de 7,8 M€ du premier dispositif de cessation anticipée d'activité ;
- le moindre décaissement en 2021 au titre de la construction du futur siège, à Maisons-Alfort, à hauteur de 8,5 M€, ces décaissements devant se reporter sur l'exercice 2022.

\* \* \*

### **Focus sur le plan de relance forestier**

L'Etat a décidé de déployer un plan de relance sur la période 2021-2022. La convention cadre signée le 24 décembre 2020 entre le ministère en charge de l'agriculture et l'ONF définit sa mise en œuvre dans les forêts domaniales métropolitaines, avec comme objectifs principaux pour les années 2021 et 2022 :

- de permettre aux forêts domaniales les plus exposées aux risques climatiques et sanitaires d'être plus résilientes, et de reconstituer les peuplements détruits ou déperissant ;
- de contribuer à la relance de l'activité et soutenir la création d'emplois au sein de la filière forêt-bois.

Pour y parvenir, une première enveloppe de 30 M€ a été attribuée à l'Office en 2021 pour la réalisation

de travaux de plantation dans les forêts domaniales. 27 M€ ont dans ce cadre été versés à l'ONF en juin 2021, le solde devant être versé à la réalisation complète des travaux.

L'Office a mobilisé l'ensemble de ses services pour programmer et engager les travaux nécessaires à l'exécution de la convention. A ce jour, la quasi-totalité des engagements nécessaires à la réalisation du programme de la convention ont fait l'objet d'une réservation de crédits en charges externes ou d'une programmation pour la part des chantiers pris en charge en régie. Toutefois, l'Office ne sera en mesure de réceptionner qu'une partie des réalisations en 2021, du fait de la saisonnalité automnale et hivernale des travaux de plantations. Sur ces montants engagés ou programmés, l'Office estime pouvoir comptabiliser sur l'exercice 2021 de l'ordre de 6 M€ de travaux.

En conséquence, le quantum des travaux de plantation externalisés prévu en 2021 est revu en baisse de 15 M€ au regard du budget rectificatif 2021 (21 M€). Réciproquement, et en vertu du principe d'indépendance des exercices, la comptabilisation de la subvention prévue au budget rectificatif est minorée de 20 M€ en exécution 2021, à 10 M€.

L'écart entre le montant des travaux (6 M€) inscrit en charges dans la prévision d'exécution 2021 et le montant comptabilisé en subventions provient de ce que la subvention couvre non seulement le montant de travaux externalisés, mais également l'ensemble des coûts mis en œuvre pour la bonne exécution du plan de relance (coûts de production interne, coûts d'encadrement et une quote-part des coûts de structure) qui ne peut être isolé sur une ligne distincte dans le cadre de l'exécution budgétaire.

\* \* \*

### **Focus sur les impacts comptables du changement de méthode de comptabilisation des travaux de régénération et de la fin du dispositif des provisions réglementées**

La présente prévision d'exécution 2021, afin de conserver le même périmètre que celui du budget initial ou du budget rectificatif, n'intègre pas les incidences sur le résultat – exclusivement comptables – qui découlent du changement de méthode de comptabilisation des travaux de régénération et de la fin du dispositif des provisions réglementées.

Ce changement de méthode de comptabilisation des travaux de régénération, qui a fait l'objet d'une communication devant le conseil d'administration le 16 décembre 2020, est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour être pleinement réalisé, ce changement nécessite toutefois de procéder à la sortie de la part non amortie des travaux de régénération immobilisés depuis 15 ans à l'actif du bilan comptable ainsi qu'à la reprise des subventions d'investissement y correspondant. L'impact net de ces reprises sur le résultat net de l'exercice 2021 est évalué à ce stade à **-252,7 M€**.

Par ailleurs, l'extinction du dispositif des provisions réglementées nécessite de reprendre le stock des provisions qui aura un impact sur le résultat à hauteur **de +81,3 M€**.

Le résultat net de l'Office devrait donc être impacté de manière exceptionnelle par l'inscription d'un déficit comptable de **-171,4 M€**. L'inscription de ces écritures n'a aucun effet budgétaire ni aucun impact en trésorerie ; il constitue simplement la mise en œuvre comptable, au titre des périodes impactées, du changement de méthode de comptabilisation des travaux sylvicoles.

## Compte de résultat et soldes intermédiaires de gestion

SIG (en milliers d'euros)	Comptes 2019	Comptes 2020	BI 2021	BR 2021	Prev exé 2021
<b>PRODUITS DU DOMAINE</b>	<b>328 842</b>	<b>293 420</b>	<b>294 620</b>	<b>294 620</b>	<b>325 344</b>
Ventes de bois	256 072	218 655	224 486	224 486	255 043
<i>dont ventes de bois sur pied</i>	107 073	80 955	88 258	88 258	102 748
<i>dont ventes de bois façonnés</i>	148 999	137 699	136 228	136 228	152 294
Chasse et pêche et licences dirigées	41 013	41 094	39 431	39 431	40 472
Recettes liées aux conventions d'occupation temporaire	25 120	26 357	26 204	26 204	25 912
Autres produits du domaine	6 637	7 315	4 499	4 499	3 918
<b>PRODUITS EN REMBOURSEMENT DE CHARGES</b>	<b>13 627</b>	<b>15 920</b>	<b>16 699</b>	<b>16 699</b>	<b>18 108</b>
Exploitation groupée (part du façonnage)	9 844	12 091	13 212	13 212	13 308
Bracelets de chasse	3 783	3 828	3 487	3 487	4 800
<b>MISSIONS D'INTERET GENERAL</b>	<b>32 570</b>	<b>32 319</b>	<b>43 640</b>	<b>44 840</b>	<b>46 525</b>
<b>Total MIG nationales</b>	<b>32 459</b>	<b>32 124</b>	<b>43 372</b>	<b>44 572</b>	<b>46 257</b>
MAA P149 et P206	26 317	25 321	29 332	29 332	29 360
MTE	6 047	6 707	14 040	15 240	16 803
<i>dont P113</i>	2 421	3 031	10 700	10 700	11 687
<i>dont P181</i>	3 626	3 677	3 340	4 540	4 716
MOM	95	95	0	0	95
Autres MIG	110	195	268	268	268
<b>GARDERIE DES FORÊTS</b>	<b>172 317</b>	<b>168 276</b>	<b>164 291</b>	<b>164 291</b>	<b>164 829</b>
Versement des collectivités	31 917	27 876	23 891	23 891	24 429
Versement compensateur	140 400	140 400	140 400	140 400	140 400
<b>ACTIVITÉS CONCURRENTIELLES</b>	<b>115 482</b>	<b>105 764</b>	<b>112 436</b>	<b>112 436</b>	<b>105 419</b>
Missions d'entrepreneur	83 503	76 851	84 359	84 359	79 033
Expertise	18 184	16 613	14 227	14 227	13 763
Maîtrise d'œuvre et Assistance Technique à Donneur d'Ordre	8 418	7 873	9 556	9 556	8 164
Produits finis (graines et plants, mobilier bois, ouvrages...)	5 376	4 427	4 294	4 294	4 459
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>4 379</b>	<b>4 358</b>	<b>3 569</b>	<b>3 569</b>	<b>5 048</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>667 215</b>	<b>620 058</b>	<b>635 255</b>	<b>636 455</b>	<b>665 274</b>
<b>VARIATION DE STOCKS :</b>	<b>2 228</b>	<b>2 698</b>	<b>406</b>	<b>406</b>	<b>-590</b>
<b>PRODUCTION IMMOBILISEE</b>	<b>39 481</b>	<b>36 616</b>	<b>3 900</b>	<b>3 900</b>	<b>3 916</b>
<b>PRODUCTION</b>	<b>708 925</b>	<b>659 372</b>	<b>639 561</b>	<b>640 761</b>	<b>668 600</b>
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES C/60+61+62</b>	<b>219 618</b>	<b>211 534</b>	<b>224 951</b>	<b>246 251</b>	<b>229 262</b>
Exploitation des bois domaniaux	59 363	58 205	62 832	62 832	65 393
<i>dont coût de façonnage</i>	56 923	52 854	57 264	57 264	58 434
<i>dont coût de livraison usine</i>	2 439	5 351	5 568	5 568	6 960
Charges compensées en produits	12 853	16 438	17 626	17 626	16 946
<i>dont exploitation groupée des bois</i>	8 696	12 084	12 534	12 534	12 099
<i>dont bracelets de chasse</i>	4 157	4 353	5 092	5 092	4 847
Travaux sylvicoles	16 736	18 717	19 353	40 653	25 176
<i>dont travaux plan de relance</i>			0	21 300	6 000
Autres charges d'exploitation (MIG, activités concurrentielles, crédit-bail et autres charges transverses)	88 745	74 212	80 377	80 377	76 267
Fonctions support	41 922	43 963	44 764	44 764	45 480
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>489 307</b>	<b>447 838</b>	<b>414 610</b>	<b>394 510</b>	<b>439 338</b>
<b>CONTRIBUTIONS PUBLIQUES (SUBVENTIONS D'EXPLOITATION)</b>	<b>41 610</b>	<b>45 842</b>	<b>43 943</b>	<b>74 843</b>	<b>80 181</b>
Contribution obtenue formation professionnelle (OCAPIAT)	12 498	13 207	11 900	11 900	8 742
Travaux forestiers et touristiques	7 645	8 585	9 000	39 900	19 900
<i>dont volet forestier plan de relance</i>				30 000	10 000
Subvention pour charge de service public (SCSP)	6 505	6 505	6 435	6 435	36 505
Autres contributions	14 962	17 546	16 608	16 608	15 033
<i>dont création du 11ème parc national des feuillus (PNF)</i>	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
<i>dont mobilisation des bois scolytés</i>	68	2 606	3 100	3 100	2 526
<b>CHARGES DE PERSONNEL C/64</b>	<b>462 218</b>	<b>450 693</b>	<b>448 969</b>	<b>448 969</b>	<b>446 500</b>
Fonctionnaires	302 727	285 777	276 091	276 091	274 410
<i>dont cotisation retraite fonctionnaires</i>	96 492	90 942	87 081	87 081	86 551
Contractuels de droit public	7 990	7 351	7 200	7 200	7 195
Salariés de droit privé	47 751	60 793	69 500	69 500	69 991
Ouvriers forestiers	88 800	84 184	85 164	85 164	83 118
Autres charges	14 950	12 589	11 013	11 013	11 786
<b>IMPÔTS ET TAXES C/63</b>	<b>43 506</b>	<b>40 752</b>	<b>43 543</b>	<b>43 543</b>	<b>39 459</b>
Impôts fonciers	18 368	17 640	18 898	18 898	19 036
Impôts s/ch. salariales (transport, CAPAH, FNAL)	3 793	3 808	3 981	3 981	3 981
Surcotisation cessation anticipée d'activité (CAA)	2 433	2 706	3 000	3 000	3 072
Contribution versée formation professionnelle OCAPIAT	13 124	12 156	12 350	12 350	8 167
CVO (cotisation interprofessionnelle)	997	899	855	855	745
Autres (PFC,TA, CET, C3S, TVS, ...)	4 791	3 544	4 459	4 459	4 459
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>25 192</b>	<b>2 234</b>	<b>-33 959</b>	<b>-23 159</b>	<b>33 560</b>
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION (75)</b>	<b>127 645</b>	<b>77 201</b>	<b>69 300</b>	<b>75 534</b>	<b>85 834</b>
Produits communaux des ventes groupées	66 482	64 297	60 000	60 000	65 000
Restitutions diverses	2 602	2 818	2 800	9 034	10 134
Autres produits divers	936	718	1 500	1 500	1 500
Produits de cessions d'actifs y/c retours sur vente biens Etat	57 371	8 208	5 000	5 000	9 200
<i>dont rétrocessions sur ventes de biens domaniaux</i>	8 172	1 962	1 200	1 200	5 749
Remboursement d'impôts (taxe foncière, TVA sur VC)	254	1 160	0	0	0
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE C/65</b>	<b>82 812</b>	<b>82 720</b>	<b>78 200</b>	<b>78 200</b>	<b>83 728</b>
Ventes groupées - reversement quote part collectivités	66 482	64 297	60 000	60 000	65 000
Pertes sur créances irrécouvrables	743	285	500	500	500
Annulation recettes s/exercices antérieurs	3 372	6 646	3 500	3 500	3 500
Autres charges (dont reversements forêts indivises)	4 581	2 879	5 400	5 400	5 400
Cessation anticipée d'activité ouvriers (CAA)	6 468	7 598	8 400	8 400	8 628
Valeur comptable éléments d'actifs cédés	1 164	1 015	400	400	700
<b>REPRISE SUR PROVISION D'EXPLOITATION</b>	<b>10 979</b>	<b>13 508</b>	<b>4 200</b>	<b>4 200</b>	<b>4 200</b>
<b>REPRISE SUR AMORTISSEMENTS</b>	<b>7 547</b>	<b>7 194</b>	<b>6 546</b>	<b>6 546</b>	<b>4 052</b>
<b>DOTATION AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>17 879</b>	<b>14 330</b>	<b>3 140</b>	<b>3 140</b>	<b>3 140</b>
<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS PROPRES ONF</b>	<b>34 587</b>	<b>31 942</b>	<b>29 524</b>	<b>29 524</b>	<b>29 524</b>
<b>DOTATION AMORTISSEMENTS TRAVAUX DOMANIAUX</b>	<b>35 348</b>	<b>38 448</b>	<b>12 956</b>	<b>12 956</b>	<b>12 956</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>738</b>	<b>-67 304</b>	<b>-77 734</b>	<b>-60 700</b>	<b>-1 702</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS C/76</b>	<b>155</b>	<b>393</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES C/66</b>	<b>2 106</b>	<b>1 990</b>	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>	<b>2 200</b>
Intérêts d'emprunts	2 100	1 990	4 500	4 500	2 200
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-1 951</b>	<b>-1 597</b>	<b>-4 400</b>	<b>-4 400</b>	<b>-2 100</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-1 213</b>	<b>-68 901</b>	<b>-82 134</b>	<b>-65 100</b>	<b>-3 802</b>
Crédits d'impôt recherche	-837	-1 083	-918	-918	-900
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-376</b>	<b>-67 818</b>	<b>-81 216</b>	<b>-64 182</b>	<b>-2 902</b>

## Tableau de financement en milliers d'euros

EMPLOIS	Comptes 2019	Comptes 2020	BI 2021	BR 2021	Prev exé 2021
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		9 399	49 791	32 758	0
<b>Travaux forestiers en forêt domaniale : infrastructures, travaux environnementaux et peuplements jusqu'en 2020</b>	46 611	44 673	13 927	13 927	13 612
<b>Forêts remises en gestion &amp; acquisition bâtiments domaniaux</b>	4 987	6 107	0	0	
<b>Autres investissements en forêt (accueil du public)</b>	3 362	2 112	3 899	3 899	5 107
<b>Investissements propres O.N.F</b>	<b>24 966</b>	<b>24 794</b>	<b>48 418</b>	<b>48 418</b>	<b>41 582</b>
- Matériel	7 982	7 235	6 400	6 400	6 000
* dont matériel de chantier	6 250	5 214	5 000	5 000	
* dont véhicules de liaison	1 349	1 753	1 100	1 100	
* dont matériel de bureau	384	267	300	300	
- Informatique	8 723	7 523	10 200	10 200	8 802
- Immobilier récurrent	8 261	6 309	7 005	7 005	5 533
- Construction nouveau siège		3 727	24 813	24 813	21 247
<b>Plan de relance</b>				<b>1 970</b>	<b>1 148</b>
- Rénovation énergétique des logements				1 670	1 100
- Sécurisation des ouvrages hydrauliques				300	48
<b>Prêts accordés aux personnels et organismes collecteurs</b>	4 531	4 127	3 831	3 831	3 831
<b>Remboursements des dettes financières</b>	6	70	0	0	0
<b>Diminution des intérêts courus</b>	958	809	691	691	538
<b>Variation des dépôts et cautionnements versés</b>	35	5	0	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>85 457</b>	<b>92 096</b>	<b>120 557</b>	<b>105 493</b>	<b>65 818</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)</b>	<b>6 919</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 640</b>	<b>18 695</b>
RESSOURCES	Comptes 2019	Comptes 2020	BI 2021	BR 2021	Prev exé 2021
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>20 740</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31 665</b>
<b>Subventions d'investissement reçues</b>	5 845	6 365	9 400	11 481	9 048
- Rénovation énergétique des logements				1 781	1 100
- Sécurisation des ouvrages hydrauliques				300	48
<b>Variation des autres capitaux propres</b>	15 814	12 622	10 000	10 000	10 000
<b>Reprises au résultat des financements et actifs</b>	-6 159	-3 793	-6 546	-6 546	-6 546
<b>Remboursement de prêts personnel et organismes collecteurs</b>	7 071	109	1 797	1 797	5 896
<b>Aliénations ou cessions d'immobilisations</b>	48 034	5 232	3 800	3 800	3 451
<b>Augmentation des intérêts courus</b>	809	201	900	900	500
<b>Augmentation des dettes financières MLT</b>		50 057	100 000	100 000	30 000
<b>Variation des dépôts et cautionnements reçus</b>	222	66	700	700	500
<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>92 375</b>	<b>70 859</b>	<b>120 051</b>	<b>122 132</b>	<b>84 514</b>
<b>PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)</b>	<b>0</b>	<b>21 237</b>	<b>506</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Besoin de financement total	Comptes 2019	Comptes 2020	BI 2021	BR 2021	Prev exé 2021
<b>APPORT (7) ou PRÉLEV. (8) sur le FONDS DE ROULEMENT</b>	6 919	-21 237	-506	16 640	18 695
<b>Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT</b>	-11 485	25 451	-15 000	-28 195	-1 548
<b>Variation de la TRÉSORERIE</b>	-4 566	4 214	-15 506	-11 555	17 147
<b>Niveau du FONDS DE ROULEMENT</b>	-7 282	-28 519	-45 812	-11 879	-9 823
<b>Niveau du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT</b>	-54 391	-28 940	-50 391	-57 135	-30 488
<b>Niveau de la TRÉSORERIE</b>	-61 673	-57 458	-96 202	-69 014	-40 311
<b>Couverture par emprunt moyen terme :</b>	-290 013	-340 000	-440 013	-440 000	-370 000
<b>Besoin de financement total :</b>	<b>-351 686</b>	<b>-397 458</b>	<b>-536 216</b>	<b>-509 014</b>	<b>-410 311</b>